

Championnat des Jeunes

Règlement 2025/2026

Article 1 : Objectifs de l'épreuve

Article 2 : Conditions de participation

Article 3 : Organisation

Article 4 : Composition des équipes

Article 5 : Déroulement des rencontres

Article 6 : Formule de la compétition

Article 7 : Nombre d'équipes d'un même club dans une même poule

Article 8 : Classement à l'issue de la compétition et titres

Article 9 : Brûlage

Article 10 : Transmission des résultats

Article 11 : Modification de date, d'horaire, de salle

Annexe 1 : Feuille de rencontres

Article 1 : Objectifs de l'épreuve

Cette épreuve permet aux jeunes joueurs de découvrir la compétition par équipe.

Le championnat des jeunes est organisé au niveau départemental et se déroule conformément aux règlements suivants.

Article 2 : Conditions de participation

Cette épreuve est ouverte à tous les joueurs et joueuses licenciés compétitions de la FFTT et en conformité avec la réglementation sur le certificat médical.

Article 3 : Organisation

Le championnat des jeunes se compose de deux championnats distincts :

- Un championnat benjamins/minimes qui se déroule sur une seule phase. Ce championnat est ouvert aux benjamins et minimes. Les poussins sont autorisés à y participer.
- Un championnat cadets/juniors qui se déroule sur une seule phase. Ce championnat est ouvert aux cadets et juniors. Les benjamins et minimes sont autorisés à y participer.

Article 4 : Composition des équipes

Dans chacun des championnats, les équipes sont composées de 3 joueurs ou joueuses.

Article 5 : Déroulement des rencontres

Les rencontres auront lieu le samedi après-midi à 14h00. Pour ne pas interférer sur le championnat régional par équipes, les dates seront différentes.

Chaque rencontre se déroule sur 2 tables. Si les deux équipes sont d'accord ou si les conditions matérielles le nécessitent, les rencontres peuvent se jouer sur une seule table. L'ordre des parties y compris le double doit être respecté.

Les rencontres se jouent en 10 points rencontre. Toutes les parties sont jouées.

Article 6 : Formule de la compétition

Les équipes sont réparties en poules de 8 équipes. Le nombre de poules sera défini à la suite des inscriptions.

Pour cette première année avec ce nouveau format, il n'est pas prévu de faire des divisions.

Cependant si le nombre d'équipes est conséquent nous nous réservons la possibilité de créer des divisions (D1, D2...). Dans ce cas, le classement des deux meilleurs joueurs de l'équipe sera pris en compte.

Article 7 : Nombre d'équipes d'un même club dans une même poule

Une poule ne peut en aucun cas avoir plus de deux équipes d'un même club.

Si la poule comprend deux équipes d'un même club, ces deux équipes doivent être placées de façon à se rencontrer lors de la première journée de la poule.

De plus, un joueur ayant disputé une rencontre avec une des deux équipes ne peut plus jouer avec l'autre équipe jusqu'à la fin de la phase.

Article 8 : Classement à l'issue de la compétition et titres

A l'issue du classement des poules, les premiers disputeront les titres sur terrain neutre.

Toutes les rencontres seront disputées au score acquis (premier arrivé à 6).

Article 9 : Brûlage

Il n'y a pas de correspondance de brûlage avec le Championnat par équipes.

Un joueur ayant participé à deux rencontres dans une équipe de numéro inférieur ne peut participer à des rencontres dans une équipe de numéro supérieur.

Il n'y a pas de correspondance du brûlage entre les deux championnats (benjamins/minimes et cadets/juniors).

Article 10 : Transmission des résultats

Chaque équipe recevant doit saisir le résultat de la rencontre pour le dimanche 20h, ainsi que le détail des parties de la rencontre dans SPID V2 « Mon club » pour le dimanche avant 20 heures.

Les clubs exempts ou bénéficiant d'un forfait devront aussi enregistrer sous SPID V2 ou envoyer par mail une composition d'équipe pour le lundi soir.

Pour les rencontres gérées par le logiciel GIRPE et remontées dans SPID V2, les clubs sont dispensés de transmettre la feuille de rencontre par courrier postal ou par mail.

En cas d'impossibilité d'accès à SPID V2, transmettre par mail la feuille scannée recto-verso ou au format PDF à cd14tt@wanadoo.fr.

Article 11 : Modification de date, d'horaire, de salle

Toutes les dates portées aux différents calendriers sont impératives.

Toutefois, tous les avancements de date ou de modifications d'horaire peuvent être autorisés.

La démarche doit être effectuée via SPID V2 (Espace mon club), l'équipe demandeuse doit contacter le club adverse pour un éventuel accord et faire ensuite demande sur SPID V2 Monclub.

La demande doit être faite 7 jours avant la nouvelle date prévue ou avant la date officielle du report.

La procédure est disponible sur le site du Comité dans la rubrique « Sportif » - « Championnat par équipes » et « Demander une modification de rencontre ».

La procédure est la même pour le changement éventuel de lieu.

Dans le cas où une rencontre serait avancée, que ce soit pour l'horaire ou la date, sans avoir l'accord préalable de la commission sportive départementale, les deux équipes ayant disputé cette rencontre seront déclarées battues par pénalités.

La feuille de demande de report est disponible sur le site du comité dans la rubrique Sportif puis Championnat par équipes.